SLIME Un premier pas contre la précarité énergétique

RAPPEL

Repérage : un éventail de solutions à disposition des collectivités

Mercredi 16 décembre / 14h-16h

SLIME Un premier pas contre la précarité énergétique

Objectifs et déroulé

- Le SLIME se structure autour de 3 étapes, dont la première est l'organisation du repérage des ménages en précarité énergétique.

- Cette étape a pour but de mobiliser les acteurs du territoire susceptibles d'être des « donneurs d'alerte », d'organiser les modalités du signalement des ménages, et de communiquer sur le dispositif.

Objectif de l'atelier : partager le panel d'actions de repérage mis en œuvre par les Slime dans les territoires.

Déroulé de l'atelier en 3 temps :

1. Présentation des grands axes de repérage des ménages et des statistiques du repérage en 2019 par le CLER.

2. Retour d'expériences des collectivités sur des modalités de repérage des ménages en précarité énergétique et échanges.

Objectifs et déroulé

Les retours d'expérience des collectivités :

1. **Le repérage via la mobilisation des donneurs d'alerte** – Conseil départemental du Morbihan, Sandrine Baudard

2. **Le repérage par les travailleurs sociaux** - Conseil départemental du Morbihan, Sandrine Baudard

3. **Le repérage via l'utilisation du FSL** – Conseil départemental de la Mayenne, Graziella Ménagé

4. **Le repérage des ménages en s'appuyant sur un fournisseur d'énergie** – CCAS de Grenoble, Florence Guilcher

5. **Le repérage des ménages via des actions de communication** – Brest Métropole, Gladys Grelaud

6. **Le repérage des ménages via des actions d'animation** – Ville de Besançon, Amandine Pourrat

Mais avant, commençons par un sondage

Le repérage en 2019

Le repérage en 2019 (Métropole)

- **Plus de la moitié des donneurs d'alertes sont des collectivités territoriales (50%)**, incluant notamment les départementaux, les CCAS et les Commissions FSL départementales.
- **Le ménage lui-même** ou le bouche à oreilles (13%).
- Les **opérateurs habitat** touchent également un nombre important de ménages (12%).
- Autres acteurs : les **associations locales ou caritatives** (8%), les **Espaces Info Energie ou PTRE** (5%) et **les fournisseurs d'énergie** (2%).

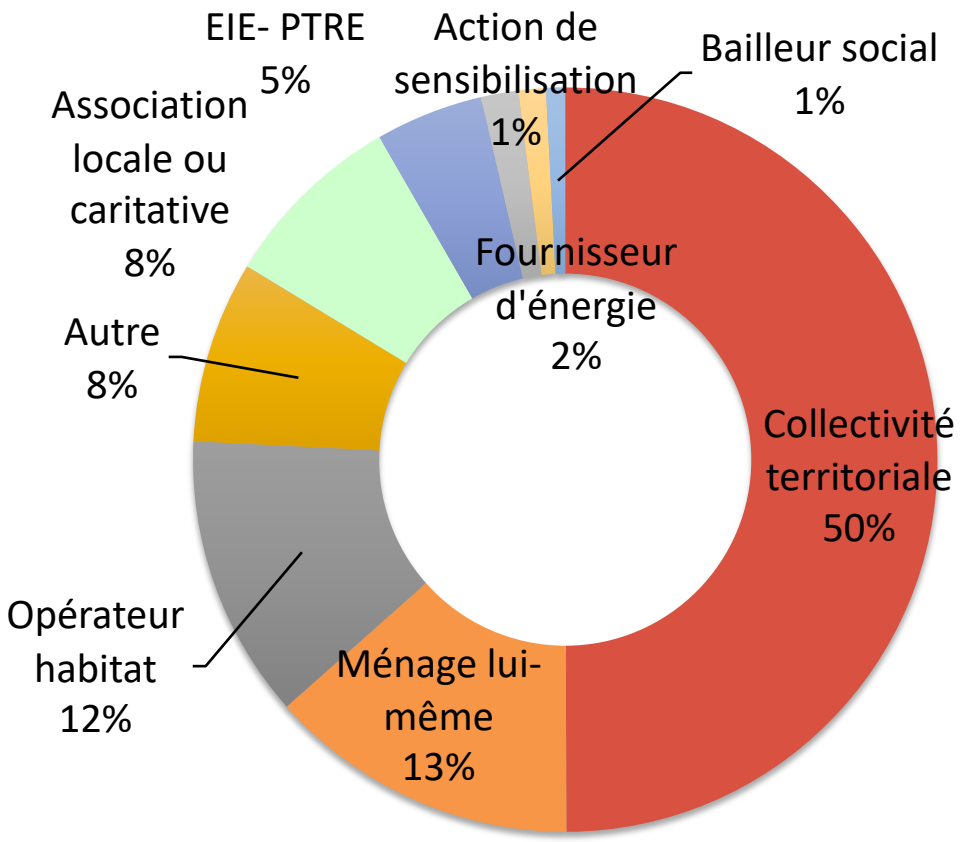

Le repérage en 2019

• Le repérage en 2019 (Région Réunion)

- Le Conseil régional de la Réunion pilote un SLIME depuis 2014. Au cours de l'année 2019, quasiment **6000 ménages** ont reçu une visite à domicile.
- **Les bailleurs sociaux** (53%), à l'inverse de la Métropole, sont particulièrement mobilisés pour repérer des ménages.
- Les ménages sont également très nombreux à **solliciter directement le dispositif** (34%).
- **Les collectivités territoriales** (essentiellement les CCAS) constituent également une source importante de repérage (9%).

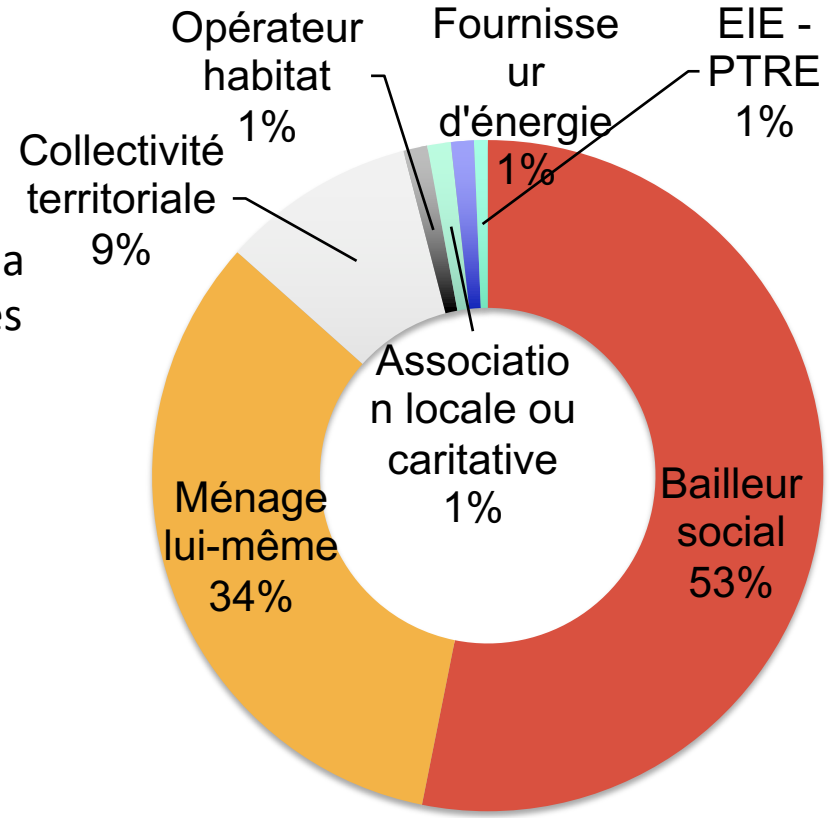

SLIME Un premier pas contre la précarité énergétique

Le repérage dans la méthodologie Slime

- **Mettre en place un réseau de donneurs d'alertes**

- **Permettre au ménages de solliciter eux-même le Slime**

- **Mener des actions de repérage**

  - *Méthodologie et ressources*
  - *Retours et évaluation*

Le repérage dans la méthodologie Slime

- **Mettre en place un réseau de donneurs d'alertes**
  - Qui mobiliser ?

- Acteurs de terrain, en contact avec les ménages en précarité énergétique
- Commencer par les acteurs les plus proches puis déployer au maximum le réseau des donneurs d'alertes

Les principaux donneurs d'alerte:
- Travailleurs sociaux du territoire (conseil départemental, centre communal d'action sociale, union départementale des affaires familiales, centre de protection maternelle et infantile)
- Caisses d'allocations familiales (CAF)
- Mutualité sociale agricole (MSA)
- Agences départementales d'information sur le logement (ADIL)
- Espace Info Energie (EIE)
- Agence régionale de santé (ARS)
- Opérateurs habitat
- Fournisseurs d'énergie et d'eau
- Association caritatives
- Points d'information multiservices (PIMMS)

Retours d'expérience :

- Mobiliser les travailleurs sociaux (CD du Morbihan)
- Utiliser le FSL pour repérer les ménages (CD de la Mayenne)
- S'appuyer sur un fournisseur d'énergie pour repérer les ménages (CCAS de Grenoble)

Le repérage dans la méthodologie Slime

- **Mettre en place un réseau de donneurs d'alertes**
  - Comment les mobiliser ?
    - Former et sensibiliser les acteurs à la précarité énergétique
    - Organiser des rencontres régulières dédiées ou inscrites dans le fonctionnement interne
      - Un travail important en 1ère année, qui doit être maintenu et renouvelé
    - Communiquer auprès des partenaires
      - Comités d'orientation ou de suivi, rencontre annuelle, lettres d'information
    - Faire des retours sur les situations après la visite

Retours d'expérience :

- Mobiliser les donneurs d'alerte (CD du Morbihan)

SLIME Un premier pas contre la précarité énergétique

Le repérage dans la méthodologie Slime

- **Mettre en place un réseau de donneurs d'alertes**
  - Quels outils mettre en place ?
    - Fiche de repérage
    - Numéro ou mail dédiée
    - Un formulaire en ligne
    - Outils de communication

FICHE DE REPÉRAGE

► TRONC COMMUN À COMPLÉTER POUR TOUTES LES SITUATIONS

Situation du ménage

Nom / prénom : Adresse du logement :

CP / Ville : Bâtiment : Étage : Appartement :

Téléphone / portable : Mail :

Nombre de personnes dans le logement : Dont nombre d'enfants :

Age du demandeur : Age des enfants :

Ressources mensuelles du foyer (hors allocation logement) : ☐ Moins de 500 € ☐ Entre 500 € et 1 000 € ☐ Entre 1 000 € et 1 500 € ☐ Entre 1 500 € et 2 000 € ☐ 2 000 € et plus

Aide au logement : ☐ Non ☐ Oui ☐ CAF ☐ MSA N° d'allocataire :

Logement

☐ Maison individuelle ☐ Logement collectif ☐ Autre (garage, mobil home...) :

Nombre de pièces (chambres et pièces de vie) : ☐ 1 ☐ 2 ☐ 3 ☐ 4 et plus

Statut d'occupation : ☐ Locataire du parc privé ☐ Locataire du parc public ☐ Propriétaire occupant

Nom du bailleur :

Coordonnées :

Montant du loyer/ du prêt :

Date d'entrée dans le logement : ...../...../..... Observations :

► SITUATIONS DE PRÉCARITÉ ENERGÉTIQUE

MORBIHAN SOLIDARITÉ ENERGIE

Les informations recueillies sur ce formulaire sont destinées à la mise en œuvre du programme Morbihan solidarité énergie. Conformément à la loi « informatique et libertés », vous pouvez exercer votre droit d'accès aux données vous concernant et les faire modifier en contactant l'ADIL.

Energie et eau liées au logement

Chauffage : ☐ Individuel ☐ Collectif ☐ Electricité ☐ Gaz ☐ Fioul ☐ Bois ☐ Autre

Chauffage d'appoint : ☐Oui ☐ Non

Montant de la facture d'énergie par mois : ☐ Moins de 60 € ☐ De 60 à 100 € ☐ De 100 à 200 € ☐ 200 € et plus

Montant de la facture d'eau par mois : ☐ Moins de 20 € ☐ De 20 à 40 € ☐ De 40 à 60 € ☐ 60 € et plus

Nombre de demandes du Fonds solidarité logement (FSL) au titre des impayés d'énergie : ☐ 0 ☐ 1 ☐ 2 ☐ 3 et plus

Motifs du signalement

Energie - eau	☐ Impayés, montant :	☐ Difficulté à payer les factures (sans impayé)
	☐ Surconsommation	☐ Restriction de chauffage
Il fait froid, logement énergivore	☐ Absence ou mauvaise isolation	☐ Logement ancien (construit avant 1975) ☐ T° C :
	☐ Absence ou mauvaise ventilation	☐ Les appareils de chauffage fonctionnent mal ou vous ne pouvez pas les régler
Inconfort	☐ Humidité, moisissures, condensation	☐ Fenêtres et portes qui laissent passer l'air, le froid
Santé liée au logement	☐ Problèmes respiratoires (asthme bronchite)	☐ Problèmes de sommeil ☐ Anxiété ☐ Autre

L'occupant souhaite une intervention neutre et gratuite d'un professionnel à son

Fiche complétée par :

Nom-prénom :

Organisme :

Mail/ tél :

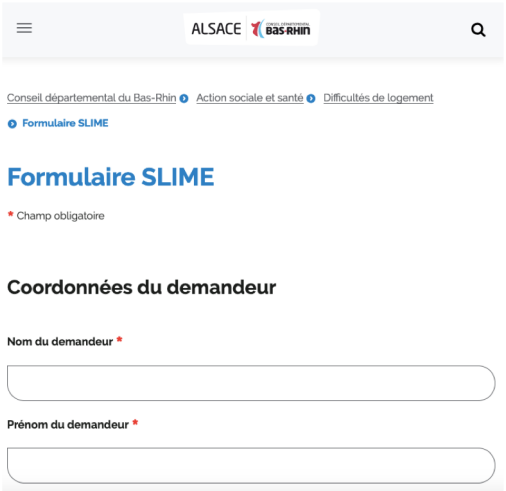

Fiche de liaison

- Fiche de repérage - Valence Romans Sud Rhône Alpes & Adil 26
- Fiche navette - Valence Romans Sud Rhône Alpes & Adil 26
- Fiche navette - Ville des Mureaux et Energies Solidaires
- Fiche navette - ALE de la Nièvre
- Fiche de liaison visite - Ville de Montfermeil et Croix-Rouge Insertion Logiscité
- Fiche de repérage - Assemblée Pays Tarentaise Vanoise
- Fiche de liaison - Conseil Départemental de l'Aude
- Fiche de repérage pour logement en situation d'habitat indigne ou de précarité énergétique - Brest Métropole
- Fiche de liaison - Conseil Départemental du Val-de-Marne

⇒ **Des exemples dans la boite à outils, envoyez-nous vos fiches !**

SLIME Un premier pas contre la précarité énergétique

Le repérage dans la méthodologie Slime

- **Permettre au ménages de solliciter eux-même le Slime**
  - Communiquer auprès des ménages
    - Communication ciblée, message non stigmatisant
    - Site internet, flyers, articles, vidéos
    - Touche davantage les propriétaires occupants

ETAPE 1 : REPÉRAGE

Communication auprès des habitants

- Affiche Ville de Bordeaux
- Affiche - Brest métropole
- Affiche Bordeaux
- Dépliant ambassadeurs de l'énergie du Val-de-Marne
- Flyer - Ville des Mureaux et Energies Solidaires
- Modèle courrier suite impayé d'énergie - ALE SLamballe Communauté
- Flyer - Ville de Lille
- Carte postale Ville de la Roche sur Yon et SyDEV
- Flyer Visite Eau Energie 2018 - Conseil départemental du Finistère

⇒ **Des exemples dans [la boite à outils](), envoyez-nous vos flyers !**

Retours d'expérience :

- [Organiser la communication auprès des ménages (Brest Métropole)]()

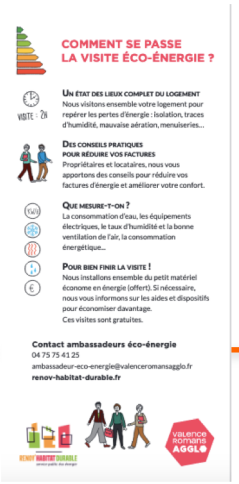

Le repérage dans la méthodologie Slime

- **Permettre au ménages de solliciter eux-même le Slime**
  - Favoriser le bouche-à-oreilles
    - 65% des ménages parlent de la visite à d'autres personnes
    - Laisser un document au ménage
  - Envoyer des courriers / faire du boitage
    - Courriers adressés aux bénéficiaire du FSL, aux ménages ayant plusieurs impayés d'énergie
    - Boitage sur des zones identifiées

Le repérage dans la méthodologie Slime

- **Mener des actions de repérage**
  - Animations / actions de sensibilisation
    - S'associer à des actions portées par d'autres partenaires
    - Faire connaitre le Slime aux ménages et aux partenaires
  - Partenariats avec des bailleurs sociaux et porte à porte

Retours d'expérience :

- Mettre en place des animations pour repérer des ménages (Ville de Besançon)

Le repérage dans la méthodologie Slime

- **D'autres ressources**
  - Séminaire 2019
    - Atelier 1 : le repérage en milieu rural
    - Atelier 2 : locataires du parc social – repérage, solutions, partenariats
  - Séminaire 2018
    - Atelier : mobilisation et remobilisation des donneurs d'alerte
    - Atelier : communication à destination des ménages
  - Colloque ONPE 2018
    - Atelier 1 : Repérage

Temps d’échanges

LE REPÉRAGE DES SITUATIONS DE PRÉCARITÉ ÉNERGÉTIQUE

FONCTIONNEMENT DU DISPOSITIF
Pilotage : département du Morbihan

1ère période :
2017-2020
2e période :
2021-2023

Propriétaires et locataires

Organisation de l'action

adil du Morbihan

Donneurs d'alerte

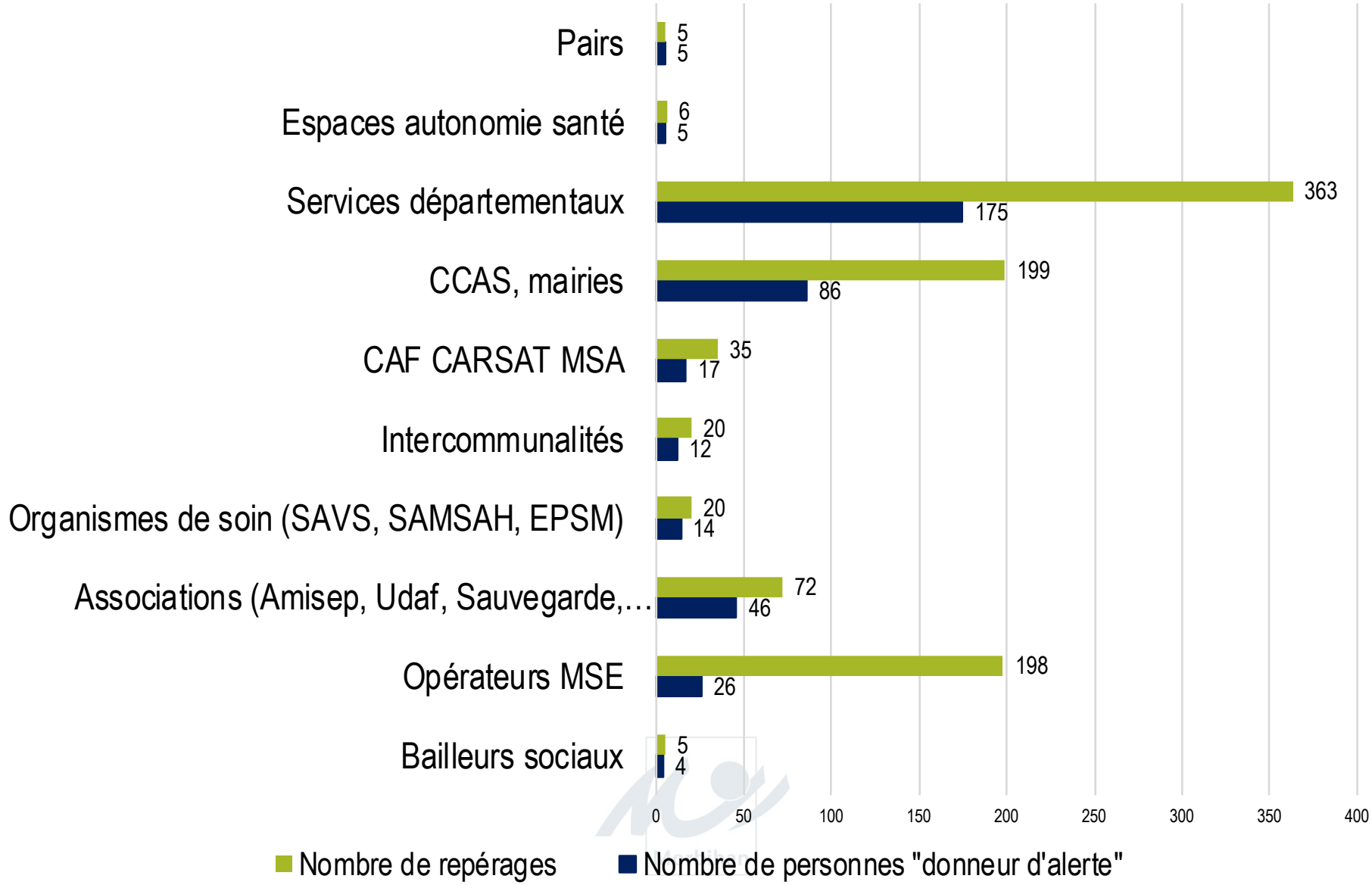

La mobilisation du réseau de donneurs d'alerte

2017 Co-construction de la fiche de repérage

FICHE DE REPÉRAGE DES SITUATIONS DE PRÉCARITÉ ÉNERGETIQUE ET D'HABITAT INDIGNE EN MORBIHAN

MODE D'EMPLOI

Pourquoi remplir une fiche de repérage ? L'envoi d'une fiche de repérage permet de déclencher une **visite gratuite du logement** et de mobiliser d'autres dispositifs pour une approche globale de la situation.

Pour qui ? Pour **les locataires** du parc privé et du parc public et **les propriétaires occupants**.

Comment la remplir ? La fiche de repérage se décompose en trois parties : un tronc commun et selon la situation, un volet précarité énergétique ou un volet habitat indigne et indécent.

Comment décider entre précarité énergétique et habitat indigne ?

Décence → Précarité énergétique → Indécence → Insalubrité → Péril

	Précarité énergétique	Indécence, insalubrité, péril
Conséquences	Difficulté à payer les factures, sensation de froid, restriction de chauffage	Risque sur la santé ou la sécurité de la personne (danger) ; dégradation du bâti
	Identifier les causes, permettre au ménage de mieux contrôler ses dépenses et d'améliorer sa situation. **Outils :** ✓ Un **diagnostic global** : analyse des usages, des factures, du logement, des équipements (chauffages, chauffe-eau, électroménager…) ✓ Un **bilan des consommations** par poste de dépense et des économies possibles avec des **conseils sur les éco gestes**	**Pour le locataire :** lui permettre de savoir si son logement répond aux normes de décence et si tel n'est pas le cas lui donner les moyens d'intervenir auprès de son propriétaire bailleur. **Pour le propriétaire occupant :** lui permettre de savoir si son logement est insalubre et s'il peut bénéficier d'aides pour la rénovation de son logement ou être relogé. **Outils :**

FICHE DE REPÉRAGE

► TRONC COMMUN À COMPLÉTER POUR TOUTES LES SITUATIONS

Situation du ménage

Nom / prénom : **Adresse du logement :**

CP / Ville : Bâtiment : ..... Étage : ..... Appartement : .....

Téléphone / portable : ..... **Mail :** .....

Nombre de personnes dans le logement : ..... Dont nombre d'enfants : .....

Age du demandeur : ..... Age des enfants : .....

Ressources mensuelles du foyer (hors allocation logement) : ☐ Moins de 500 € ☐ Entre 500 € et 1 000 € ☐ Entre 1 000 € et 1 500 € ☐ Entre 1 500 € et 2 000 € ☐ 2 000 € et plus

Aide au logement : ☐ Non ☐ Oui ☐ CAF ☐ MSA N° d'allocataire : .....

Logement

☐ **Maison individuelle** ☐ **Logement collectif** ☐ **Autre** (garage, mobil home…) : .....

Nombre de pièces (chambres et pièces de vie) : ☐ 1 ☐ 2 ☐ 3 ☐ 4 et plus

Statut d'occupation : ☐ **Locataire du parc privé** ☐ **Locataire du parc public** ☐ **Propriétaire occupant**

Nom du bailleur : .....

Coordonnées : .....

Montant du loyer/ du prêt : .....

Date d'entrée dans le logement : ...../...../.....

Observations : .....

► SITUATIONS DE PRÉCARITÉ ENERGÉTIQUE

MORBIHAN SOLIDARITE ENERGIE

Les informations recueillies sur ce formulaire sont destinées à la mise en œuvre du programme Morbihan solidarité énergie. Conformément à la loi « informatique et libertés », vous pouvez exercer votre droit d'accès aux données vous concernant et les faire rectifier en contactant l'ADIL.

Energie et eau liées au logement

Chauffage : ☐ Individuel ☐ Collectif ☐ Electricité ☐ Gaz ☐ Fioul ☐ Bois

Chauffage d'appoint : ☐Oui ☐ Non ☐ Autre .....

Montant de la facture d'énergie par mois : ☐ Moins de 60 € ☐ De 60 à 100 € ☐ De 100 à 200 € ☐ 200 € et plus

Montant de la facture d'eau par mois : ☐ Moins de 20 € ☐ De 20 à 40 € ☐ De 40 à 60 € ☐ 60 € et plus

Nombre de demandes du Fonds solidarité logement (FSL) au titre des impayés d'énergie : ☐ 0 ☐ 1 ☐ 2 ☐ 3 et plus

Motifs du signalement

Energie - eau	☐ Impayés, montant :	☐ Difficulté à payer les factures (sans impayé)
	☐ Surconsommation	☐ Restriction de chauffage
Il fait froid, logement énergivore	☐ Absence ou mauvaise isolation	☐ Logement ancien (construit avant 1975) ☐ T°C : .....
	☐ Absence ou mauvaise ventilation	☐ Les appareils de chauffage fonctionnent mal ou vous ne pouvez pas les régler
Inconfort	☐ Humidité, moisissures, condensation	☐ Fenêtres et portes qui laissent passer l'air, le froid
Santé liée au logement	☐ Problèmes respiratoires (asthme bronchite)	☐ Problèmes de sommeil ☐ Anxiété ☐ Autre

L'occupant souhaite une intervention neutre et gratuite d'un professionnel à son domicile : ☐ **Oui** ☐ **Non**

Observations complémentaires : .....

Fiche complétée par :

Nom-prénom : .....

Organisme : .....

Mail/ tél : .....

Le : ...../...../.....

A retourner à l'Adil :

14 rue Ella Maillart, 56 000 Vannes Cedex

bgarcon.adil56@gmail.com / Tél : 02 97 47 94 40

Factures d'eau ou d'énergie jointes (☐ oui, ☐ non)

La mobilisation du réseau de donneurs d'alerte

2017 Création d'un flyer destiné aux donneurs d'alerte

La mobilisation du réseau de donneurs d'alerte

2017 : 3 mois de communication
11 réunions d'informations
500 personnes participants
Puis réunions régulières de présentation aux CCAS

La mobilisation du réseau de donneurs d'alerte

Outil : le formulaire de demande FEE permet de saisir MSE

FONDS ÉNERGIE - EAU
ANNEXE 5

Votre impayé d'énergie

► Taux FSL : ressources du demandeur / plafond d'accès au logement social %

	Montant de la dette	Montant de l'aide sollicitée	Destinataire de l'aide	
Electricité			Distributeur :	Référence :
Gaz			Distributeur :	Référence :
Fuel, bois, charbon			Nom du fournisseur :	
Eau			Nom du distributeur :	Référence :

► Démarches préalables auprès du créancier pour le règlement de la dette :

Règlement partiel ☐Non ☐Oui Montant : Date :
Plan d'apurement ☐Non ☐Oui Modalités :
► Mensualisation ☐Non Motif :
☐Oui Montant mensuel :
☐En cours
► Coupure des fournitures : ☐ Non ☐ Oui depuis le :
► Aides sollicitées au cours de l'année civile :

Date	Type d'impayé (Eau, Energie)	Accord montant	Rejet motif

Vérifiez vos droits

► Êtes-vous destinataire du chèque énergie ?

☐ Non : il vous est recommandé de vérifier votre éligibilité à ce dispositif en contactant le 0805 204 805 (appel et service gratuits) ou en vous rendant sur le site https://chequeenergie.gouv.fr/

☐ Oui : pensez à l'utiliser avant la fin de la date de validité

- 1 an pour les factures d'énergie : électricité, gaz, fuel, bois, charbon, etc.
- Cumul possible sur 3 ans pour faire effectuer des travaux de rénovation énergétique

► DANS TOUS LES CAS PENSEZ À ENVOYER L'ATTESTATION QUI VOUS A ÉTÉ FOURNIE AVEC LE CHÈQUE À VOTRE FOURNISSEUR D'ELECTRICITÉ OU DE GAZ DE VILLE POUR BÉNÉFICIER DES PROTECTIONS ASSOCIÉES

Morbihan Solidarité Énergie : ce dispositif peut vous aider !

Si vous êtes dans l'une des situations suivantes (plusieurs choix possibles) :

☐ vous avez froid, votre logement est mal isolé
☐ vous avez de l'humidité dans votre logement
☐ vous avez des impayés de factures à répétition, un impayé supérieur à 350 €
☐ vous trouvez votre consommation d'énergie trop importante ► Montant de la facture d'énergie : ..... €

Le service départemental Morbihan Solidarité Energie vous propose une visite et un accompagnement gratuits et personnalisés afin d'améliorer durablement votre situation.

Nom / prénom : .....
Adresse : .....
Téléphone / mail : .....
Statut d'occupation du logement : ☐ Propriétaire ☐ Locataire : ☐dans le parc privé ☐dans le parc public
Renseignements complétés par (Organisme / Nom / téléphone ou mail) : .....

► Pour bénéficier de la visite, envoyer ce feuillet à l'ADIL par mail : bgarcon.adil56@gmail.com

Les informations recueillies sur ce formulaire sont destinées à la mise en œuvre du programme Morbihan Solidarité Energie. Conformément à la loi « informatique et libertés », vous pouvez exercer votre droit d'accès aux données vous concernant et les faire rectifier en contactant l'ADIL

La mobilisation du réseau de donneurs d'alerte

Process :

- Envoi d'un accusé de réception de la fiche de repérage
- Envoi du rapport de visite si la personne a donné son accord
- Communication annuel du bilan MSE

Morbihan

Focus du repérage par les travailleurs sociaux

- Présentation de MSE en réunion de service AS
- Diffusion de l'actualité du dispositif dans une lettre d'information

Morbihan

Focus du repérage par les travailleurs sociaux

Témoignage d'une assistante de service social – 22 repérages

Saisir le dispositif permet de :

Faire un point « objectif » avec les personnes concernant leurs factures énergétiques. C'est compliqué pour moi de voir si leurs factures d'énergie/eau importante sont liées à un mauvais usage des appareils de chauffage et/ou à un problème d'isolation et/ou au mode de chauffage vétuste.

Faire appel à ce dispositif me permet de me concentrer sur d'autres problématiques durant le rendez-vous.

Du matériel est donné aux familles pour les aider à diminuer leur consommation énergétique/d'eau. Cela est apprécié par les familles.

Morbihan

Focus du repérage par les travailleurs sociaux

Le rapport avec photos permet aux personnes d'avoir plus d'arguments pour demander des travaux à leurs propriétaires.
Le dispositif permet une médiation entre les locataires et les propriétaires.
Certains locataires acceptent la médiation.
J'explique aux personnes que le rapport peut aussi leur permettre d'appuyer eux-mêmes leur demande de logement social. Souvent, les personnes ont peur que le dispositif provoque un conflit avec leur propriétaire.
Les retours que j'ai souvent sont positifs. »

Morbihan

Temps d'échanges

Pouvez vous partager la fiche clarifiant les situations de précarité et d'indécence et la lettre d'infos diffusée aux AS ?

Notice qui accompagne la fiche de repérage (et fiche de repérage)

Exemple de la lettre d'infos diffusée aux AS

Avez-vous mené des actions spécifiques pour faciliter le bouche à oreilles ?

L'évaluation a montré que les ménages parlaient de la visite autour d'eux car ils en étaient satisfaits et souhaitaient en faire bénéficier leur proche. Il ne s'agit pas d'une action spécifique mais nous envoyons un flyer qui présente comment va se dérouler la visite et qui est laissé sur place et qui va permettre au ménage de le donner à quelqu'un d'autre qui pourra contacter l'ADIL et voir si c'est opportun de proposer une visite.

Retour d'expérience sur l'utilisation du FSL pour repérer les ménages

Contexte

Nombre de ménage en Mayenne : 133 449

Pour l'année 2019 :

- Budget FSL : 1 044 937€
- Nombre de ménage aidés par le FSL : 2206 (40% aide énergie)
- Aide au maintien énergie pouvant aller jusqu'à 900€/année glissante
- Aide à l'accès dans un logement pouvant aller jusqu'à 1200€/année glissante
- Accès possible seulement dans des logements avec un DPE A, B, C et E (chauffage électrique)

Accompagnement dans le cadre du SLIME :

- 856 Accompagnements préconisés par la commission FSL
- 65% des ménages ont accepté d'être accompagné par le SLIME suite à une demande d'aide FSL

Orientation des ménages vers un chargé de visite SLIME dans le cadre du FSL

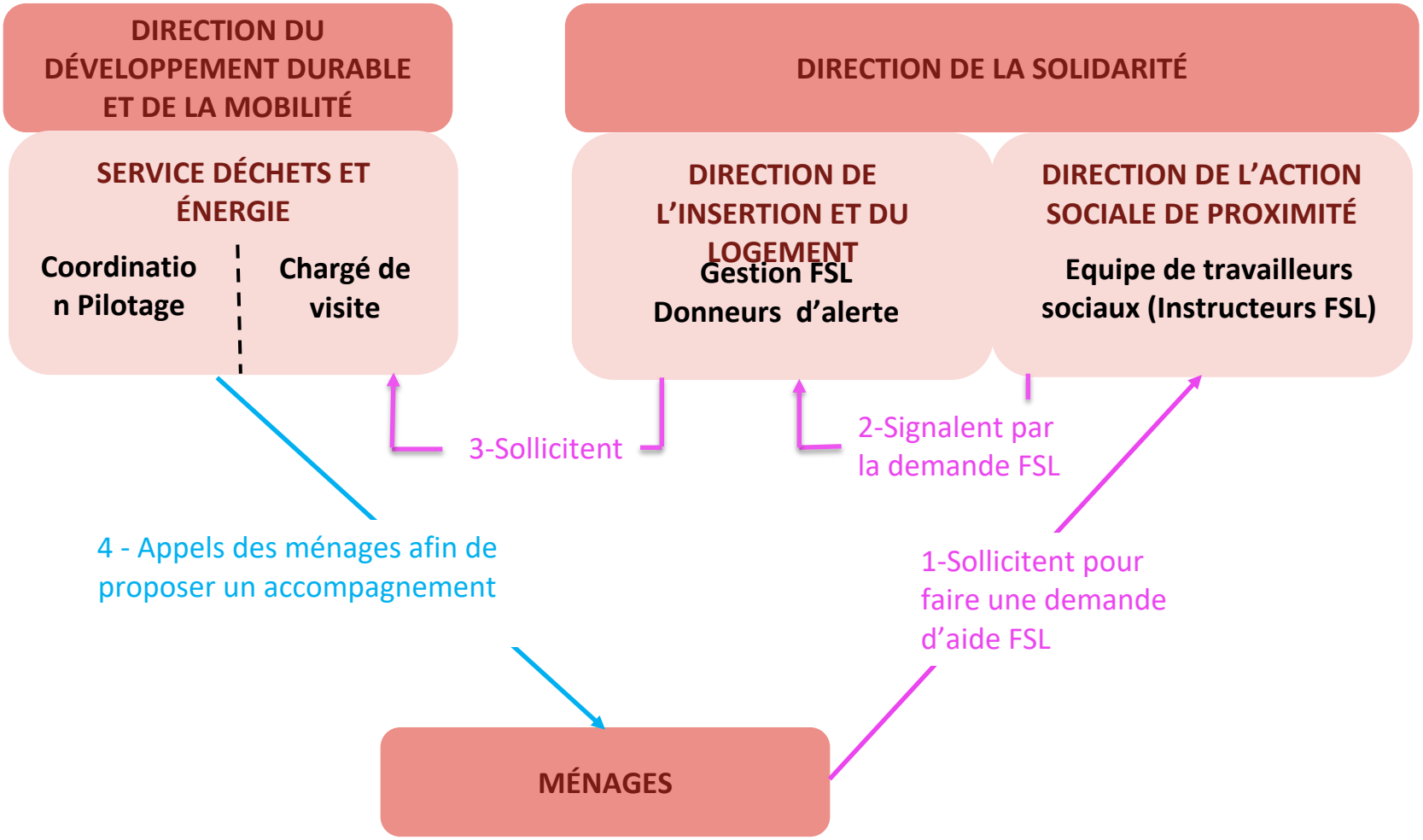

Facteurs de réussite et Evaluation

- Travail en transversalité entre la direction de l'action sociale de proximité, le FSL et les chargés de visite
- Travailleurs sociaux et commission FSL sensibles à la lutte contre la précarité énergétique. La coordinatrice du dispositif SLIME est présente à toutes les commissions FSL maintien énergie.
- Chargés de visite présents sur les territoires et dans les mêmes locaux que les travailleurs sociaux.
- Formation des travailleurs sociaux au repérage des ménages en précarité énergétique
- 73% des ménages accompagnés en 2018 n'ont pas eu de nouveau recours au FSL en 2019.

CCAS de Grenoble
Repérage des ménages en précarité énergétique en s'appuyant sur un fournisseur d'énergie

CCAS de Grenoble

Le CCAS de Grenoble est engagé depuis 2012 dans le cadre d'un PIG, avec comme objectif de réaliser 172 visites par an. Il s'appuie sur la présence d'un fournisseur d'énergie local, GEG, en situation de quasi-monopole sur la commune. Le CCAS a un partenariat historique avec GEG.

Dans les premières années de mise en place, le dispositif a rencontré quelques difficultés pour réaliser le nombre de diagnostics dans le cadre du SLIME.

- La mobilisation d'un fournisseur d'énergie peut fonctionner
- Accueil physique du service recouvrement en direct

Des permanences du CCAS ont été mises en place au sein du service recouvrement pour faire connaître l'action du CCAS.

- Une fiche technique clarifie le rôle CCAS/GEG
- GEG représente 64% des lanceurs d'alerte
- Les conseillers recouvrement ont l'objectif de repérer 400 ménages par an.

CCAS de Grenoble

Chaque semaine, un agent GEG transmet une liste de clients ayant préalablement accepté de faire un rendez-vous.

70% des bénéficiaires des visites slime sont des clients orientés par GEG.

Le bilan :

- C'est une spécificité locale,
- Il faut un certain temps d'acculturation,
- Des sessions de formation sont prévues à destination des agents du recouvrement,
- Sont repérées des personnes en situation de difficultés financières qui sont également les cibles du CCAS.

Temps d'échanges

Présentation du conseil départemental de la Mayenne :

Les élus ont-ils le droit de refuser un FSL si les ménages ont refusé une visite ?

En Mayenne c'est inscrit dans le règlement et ça a été validé par le juriste départemental. Cela a également été fait en Ardèche.

Néanmoins d'autres interprétations sont possibles, d'après la loi Besson précise que les conditions d'octroi des aides du fonds de solidarité ne peuvent reposer sur d'autres éléments que le niveau de patrimoine ou de ressources des personnes et l'importance et la nature des difficultés qu'ils rencontrent. Il n'est donc pas sûr que juridiquement on puisse refuse une aide au motif que le ménage ne souhaite pas bénéficier d'une visite Slime.

Une palette de solution à destination des collectivités

Présentation du CCAS de Grenoble :

Avez vous d'autres énergéticiens sur le territoire ? Est-ce la régie qui abonde votre FSL ?

Cette régie a le quasi-monopole, la plupart des grenoblois s'adressent à GEG pour la fourniture de gaz et d'électricité. Il y a encore des accueils physiques, c'est très apprécié des habitants. C'est un partenaire opérationnel et financier : le CCAS perçoit 60 000 euros de GEG, qui abondent également le FSL, et donnent jusqu'à 10 000 euros pour les actions du CCAS en termes de prévention des impayés.

La Roche-sur-Yon et le SyDEV s'appuient aussi sur les signalements des fournisseurs d'énergie. Mais c'est compliqué car ils sont de moins en moins nombreux à "jouer le jeu", les courriers de relance restent sans réponse.

Brest Métropole n'a aucun contact avec les autres énergéticiens, mise à part EDF. La collectivité a envoyé des courriers au Médiateur National de l'Energie sans réponse. À terme, cela pose de grosses questions sur la pérénité du FSL et des visites précarité énergétique.

Le Département de l'Aude travaille avec EDF Solidarités qui oriente quelques ménages vers le SLIME suite à leur entretien téléphonique.

Une palette de solution à destination des collectivités

Aujourd'hui EDF a un monopole considérable, une mission solidarité qui s'étiole un peu. Quel rôle peut-jouer le CLER vis-à-vis d'EDF ?

Le SLIME ne fait pas de lobbying sur ce sujet, mais le Réseau RAPPEL et le CLER en font, le SLIME s'appuie sur ce réseau pour porter des choses. Beaucoup de plaidoyer pour que tous les fournisseurs abondent obligatoirement le FSL car actuellement quasiment très peu le font.

Du côté du conseil départemental du Bas-Rhin, nous recevons les fichiers mais nous ne les exploitons pas. Nous avons des contacts avec les EDF et ES assez forts..

Comment se fait le recueil du consentement des ménages pour être recontactés par un opérateur SLIME ? FSL, fichier d'impayés…

Au CCAS de Grenoble, le consentement n'est recueilli qu'oralement, le fournisseur ne fait pas signer de document au ménage.

Slime Repérage : un éventail de solutions à disposition des collectivités

Modalités de communication du dispositif précarité énergétique de Brest métropole

1 – la plateforme grand public Tinergie

2 – diffusion du flyer et affiches

3 – Café énergie de proximité

4 – présence dans toutes les animations énergie/climat du territoire

Service **L**ocal d'**I**ntervention pour la **M**aitrise de l'**E**nergie (SLIME) de la Ville de Besançon

Réseau RAPPEL et Séminaire SLIME
Mercredi 16 décembre 2020

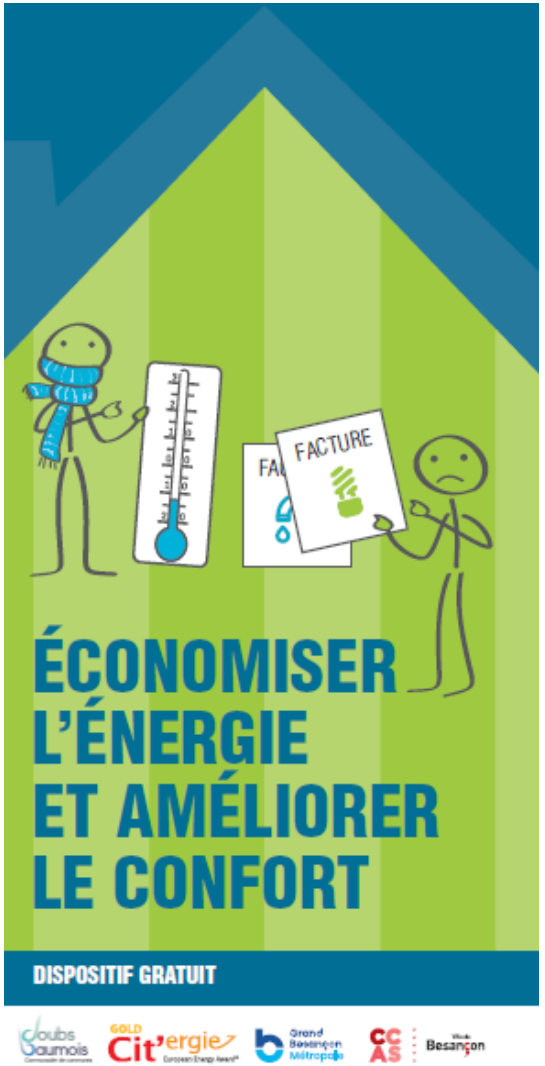

Grand Besançon Métropole
Doubs Baumois Communauté de communes
GOLD Cit'ergie European Energy Award®
Ville de Besançon www.besancon.fr

Service **L**ocal d'**I**ntervention pour la **M**aitrise de l'**E**nergie (SLIME) de la Ville de Besançon

SLIME porté depuis octobre 2016 par la Ville de Besançon (116 000 habitants)

- 2017 : 162 visites réalisées
- 2018 : 102 visites réalisées
- 2019 : 117 visites réalisées

→ Extension du dispositif SLIME au 1er janvier 2020 à 2 EPCI : Grand Besançon Métropole et à la Communauté de Communes Doubs Baumois (126 communes pour 198 771 habitants) avec un objectif de 240 visites

Grand Besançon Métropole
Doubs Baumois Communauté de communes
GOLD Cit'ergie European Energy Award®
Ville de Besançon www.besancon.fr

Repérage des ménages
SLIME de Besançon

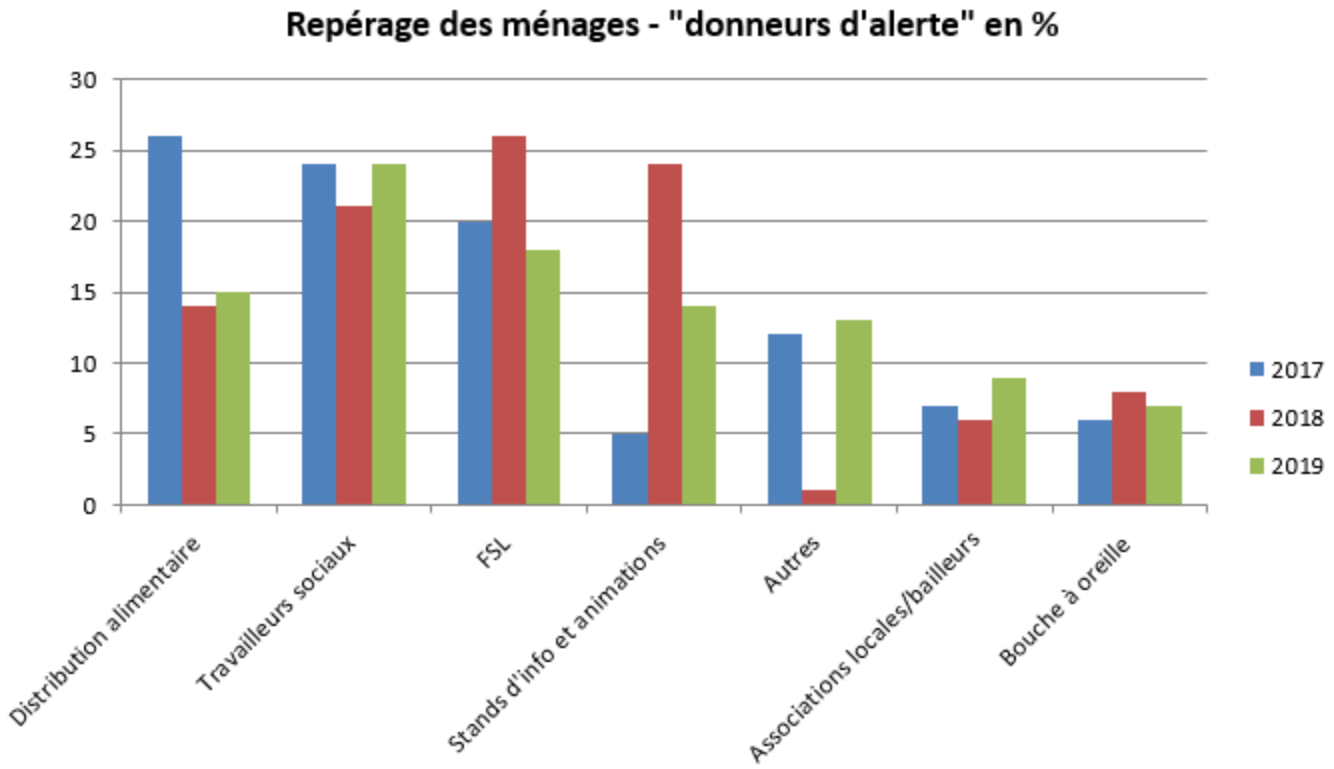

Grand Besançon Métropole
Doubs Baumois Communauté de communes
GOLD Cit'ergie European Energy Award®
Ville de Besançon www.besancon.fr

Repérage des ménages : stands d'informations SLIME et animations

Les stands d'informations sur le SLIME de la Ville de Besançon et les **animations sur les économies d'eau et d'énergie permettent de :**

- Faire connaitre le SLIME sur l'ensemble du territoire (« bouche à oreille »)
- Sensibiliser le « grand public » sur les économies d'eau et d'énergie
- Elargir, développer le réseau de « donneurs d'alerte » du SLIME
- Repérer des ménages en situation de précarité énergétique

Grand Besançon Métropole
Doubs Baumois Communauté de communes
GOLD Cit'ergie European Energy Award®
Ville de Besançon www.besancon.fr

Repérage des ménages : stands d'informations SLIME et animations

Ces stands et animations sont portés avec et aux côtés de nos principaux partenaires :

- le CCAS de la Ville de Besançon, l'UDCCAS du Doubs et les Maisons France Service (ex MSAP) ;
- les associations/structures de l'aide alimentaire : croix Rouge, secours populaire, banque alimentaire, restau du cœur etc. ;
- Les services de la collectivité : Logis 13 éco : appartement pédagogique de la Ville de Besançon, les maisons de quartiers, la MOUS, etc.

Grand Besançon Métropole
Doubs Baumois Communauté de communes
GOLD Cit'ergie European Energy Award®
Ville de Besançon www.besancon.fr

Repérage des ménages : avec l'appartement pédagogique – Logis 13 éco

Animations sur les économies d'eau et d'énergie avec la Mission Développement Durable de la Ville de Besançon (appartement pédagogique : logis 13 éco).

<u>Outils d'animation</u> :

- Maison des veilles
- Vélectricyclette
- Bancs d'éclairage

Grand Besançon Métropole
Doubs Baumois Communauté de communes
GOLD Cit'ergie European Energy Award®
Ville de Besançon www.besancon.fr

Repérage des ménages : avec le CCAS, l'UDCCAS et les ex-MSAP

- Caravane des énergies avec l'UDCCAS du Doubs
- Stands d'informations sur le SLIME lors de la distribution de tickets de bus – en partenariat avec le CCAS de la Ville de Besançon.
- Stands d'informations sur le chèque énergie dans les Maisons France Service (ex MSAP) – en partenariat avec le CCAS de la Ville de Besançon.

Grand Besançon Métropole
Doubs Baumois Communauté de communes
GOLD Cit'ergie European Energy Award®
Ville de Besançon www.besancon.fr

Repérage des ménages : avec les sites des distributions d'aide alimentaire

Stands d'informations ou animations sur les sites des **distributions d'aide alimentaire** - en partenariat avec le CCAS de la Ville de Besançon.

→ 19 sites de distributions d'aides alimentaires à l'échelle de la Ville de Besançon

→ environ 40 sites de distributions d'aides alimentaires à l'échelle de notre territoire d'action

Grand Besançon Métropole
Doubs Baumois Communauté de communes
GOLD Cit'ergie European Energy Award®
Ville de Besançon www.besancon.fr

Repérage des ménages : évaluation

Ce volet « animation » du SLIME est mis en place depuis 2017. En 2018, environ 30 stands d'informations/animations ont été portés par le SLIME de la Ville de Besançon, sur 6 événements « phares » (entre mai et octobre). Cette fin d'année 2020 permet de le structurer, de l'outiller de le développer notamment à l'échelle des 2 EPCI.

<u>Eléments d'évaluation quantitatifs</u> :

- cette trentaine d'animations a permis de réaliser 2 visites à domicile en moyenne par événement. **Cette évaluation quantitative est faible mais …**
- … ces animations permettent **de développer le réseau des « donneurs d'alerte » et le bouche à oreille sur l'existence de ce dispositif SLIME** (auprès du « grand public »/visiteurs, des intervenants/exposants, d'éventuels partenaires, etc.).

Grand Besançon Métropole
Doubs Baumois Communauté de communes
GOLD Cit'ergie European Energy Award®
Ville de Besançon www.besancon.fr

Repérage des ménages : évaluation

Eléments d'évaluation qualitatifs :

L'objectif principal est de réussir à **créer un climat de confiance** avec les ménages, dès nos premiers échanges sur les stands d'informations et lors des animations. L'accompagnement sociotechnique au domicile des ménages sera alors « facilité ».

Les travailleurs sociaux sont présents lors de certaines animations, les intérêts sont multiples pour eux et pour le SLIME également : travail en réseau.

Grand Besançon Métropole
Doubs Baumois Communauté de communes
GOLD Cit'ergie European Energy Award®
Ville de Besançon www.besancon.fr

Axes de travail pour 2021

Développer et/ou consolider des partenariats :

- l'exploitant du chauffage urbain de la Ville (CELSIUS)
- maisons de quartiers, sites de distribution d'aide alimentaire
- mission locale, associations de défense des locataires, des consommateurs
- réseau de santé, magasins de bricolage, fournisseurs d'énergie, etc.
- ENEDIS : études « precariter standard » et « diagnostic précarité »
- Département : Fonds Solidarité Logement

Proposer des animations sur les économies d'eau et d'énergie dans des classes élémentaires, dans 2 collèges et hors temps scolaire

- Réfléchir à la proposition d'un parcours « énergie » pour les scolaires (dans le cadre des parcours « culturels » de la Ville de Besançon)
- Proposer une action spécifique à 2 collèges (milieu rural et milieu urbain)

Grand Besançon Métropole
Doubs Baumois Communauté de communes
GOLD Cit'ergie European Energy Award®
Ville de Besançon www.besancon.fr

Service Local d'Intervention pour la Maitrise de l'Energie (SLIME)

Ville de Besançon
Direction Maitrise de l'Energie
Service Local d'Intervention pour la Maîtrise de l'Energie
94 avenue Georges Clémenceau
25 000 BESANCON

Tel : 03 81 61 50 49
06 42 23 96 12
slime@besancon.fr

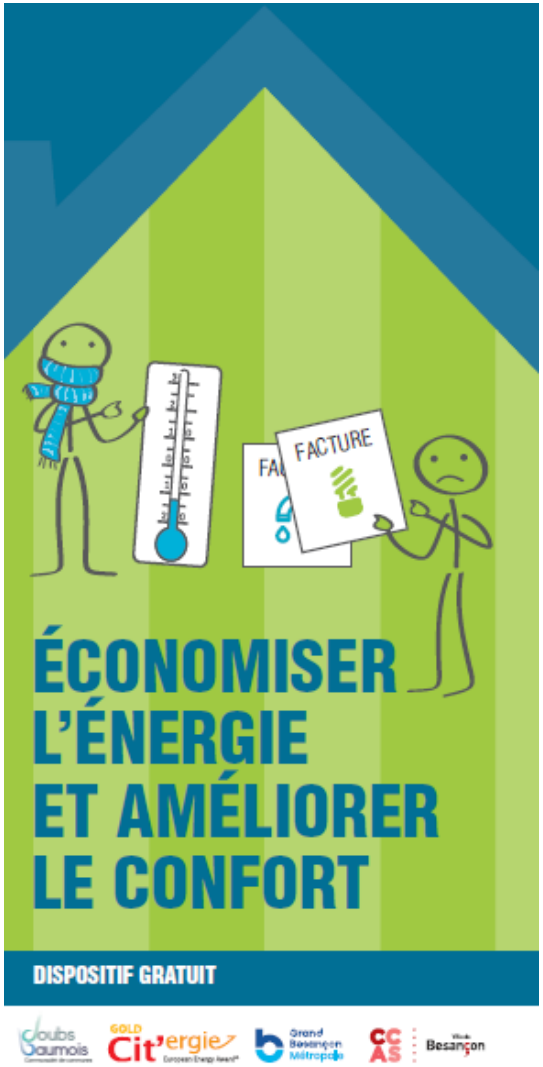

Temps d'échanges

Présentation Brest Métropole

Y a -t-il un barème d'éligibilité sur ce public élargi sur Brest Métropole ?

Il n'y a pas de barème aussi précis que celui du département du Finistère. Toutes les situations sont basses en termes de revenu fiscal de référence,la question ne s'est jamais posée de savoir si une visite devait être faite ou non.

Les revenus moyens du département sont relativement modestes le plafond du département est jusqu'à 1300 euros pour un ménage. Cela leur permet de sortir d'un public uniquement type "services sociaux".

Pour les propriétaires occupants, Brest Métropole propose une première visite précarité énergétique permettant souvent de déclencher un dossier ANAH, autrement les propriétaires sont frileux à faire la démarche.

Une palette de solution à destination des collectivités

Connait-on la proportion de personnes qui demandent une visite après avoir vu des flyers/affiches ?

Il y a peu de retours, les flyers sont très nombreux. Sans flyers, ça ne changerait pas la donne, il sont plus réceptifs aux appels.

C'est intéressant de produire des outils de communication mais ils ont LE plus de sens auprès des partenaires. La part de ménages repérés via la communication reste assez peu élevée.

Sur Nantes Métropole il y a une expérience différente avec les flyers et le FSL. Le flyer de l'opérateur chargé de visite est systématiquement inséré dans le courrier d'aide. Actuellement le FSL devient un puissant donneur d'alerte dans le cadre du SLIME de Nantes Métropole.

À la Roche-sur-Yon aussi, le flyer a peu d'impact mais nous "doublons" l'envoi du courrier par un contact téléphonique ou physique

Dans la communauté de communes du Crestois et Pays de Saillans, les flyers nous servent plutôt pour les transmettre aux assitantes sociales qui les donnent aux ménages au moment de l'orientation, ce qui permet d'être mieux identifiés lorsqu'on les appelle.

Une palette de solution à destination des collectivités

Présentation Ville de Besançon

En ce qui concerne l'articulation Plateforme Rénovation et SLIME :

- Bons côtés : on peut faire un accompagnement global précarité et tavaux.
- Difficulté : être bien identifié distinctement des travaux. Beaucoup de gens pensent que le flyer propose de faire des travaux.

Le SLIME de Brest Métropole a également intégré la PTRE mais deux canaux distincts :
capter les propriétaires occupants et ceux qui ne passent pas par la plateforme Tinergie.

Merci de votre attention